AR PREFECTURE

063-200070712-20180410-DEL_BP2018_RFA-AR Regu le 24/04/2018



DÉLIBÉRATION

N° 20180410-38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 3 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 avril 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Christiane SAMSON à Jeannine SUAREZ Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Carine BRODIN à Nicole GIRY Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s : Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Françoise KORCZENIUK, Didier CORNET.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Christine PETRUCCI, Stéphanie BERNARD, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

VOTE DES BUDGET 2018
BUDGET ANNEXE RÉSEAU FONCIER AGRICOLE

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

53

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant le débat d'orientation budgétaire organisé le 15 février 2018.

Le rapporteur donne lecture du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif du Budget annexe Réseau Foncier Agricole de l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,
- Précise que le budget primitif du Budget annexe Réseau Foncier Agricole de l'exercice 2018 a été établi et voté par nature en fonctionnement et par opération en investissement auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec une circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

TOTAL VOTANTS: 53

Conseillers présents : 46

Représentés: 7

Non-participation:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 51

Pour: 51

2 Abstentions: M. DELPOSEN - Didier ROMEUF

Contre:

Pour ampliation ifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

